

LES AVANTAGES DE LA TÉLÉDÉCLARATION ET DU TÉLÉPAIEMENT DE VOS COTISATIONS (TDP)

- ➔ La déclaration en ligne présente toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des informations échangées
- ➔ L'avantage de la simplicité : plus rapide à remplir que la déclaration papier et adaptable sur tous supports (ordinateur, tablette, smartphone)
- ➔ La déclaration peut être effectuée dès le 3^e jour ouvré du mois
- ➔ La déclaration et son télèrèglement demeurent modifiables jusqu'au terme
- ➔ Un paiement dématérialisé dès l'adhésion au prélèvement SEPA B2B
- ➔ Aucun prélèvement n'intervient avant l'échéance
- ➔ Un archivage des déclarations et paiements associés

Pour utiliser ce service, une convention TDP est nécessaire. Accès à l'inscription depuis l'espace Adhérents par l'Administrateur

SOUSCRIRE A LA CONVENTION TDP

The screenshot shows the administrative interface of the CNETP (Caisse Nationale des Entrepreneurs de Travaux Publics). The top navigation bar includes 'ESPACE ADHÉRENTS', 'ACCUEIL', 'CONGÉS', 'INTEMP', 'COMPTABILITÉ', 'ÉCHANGE DE FICHIERS', 'ADMINISTRATION', and 'ESPACE PUBLIC'. The 'ADMINISTRATION' menu is open, showing options like 'Objectif Zéro Papier', 'Administration des droits', 'Attestations pour marchés publics', 'Téléchargement documentations techniques', 'Adhésion à une convention', 'Consultation des Conventions', and 'Rapport des AG'. Below the navigation bar, there are sections for 'MON PROFIL', 'MESSAGERIE', 'SYNTHÉ', and 'FAVORIS'. A message states 'Vous n'avez sélectionné aucun centre de gestion.' Below this, there are several menu items with star icons: 'OBJECTIF ZÉRO PAPIER', 'GESTION ET ADMINISTRATION DES DROITS', 'ATTESTATION POUR MARCHÉS PUBLICS', 'TÉLÉCHARGEMENT DOCUMENTATIONS TECHNIQUES', 'ADHÉSION À UNE CONVENTION', 'CONSULTATION DES CONVENTIONS', and 'RAPPORT DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES CNETP'. The 'ADHÉSION À UNE CONVENTION' section is expanded to show 'CHOIX DE LA CONVENTION' with two options: 'TDP' (Télédéclaration et télépaiement de cotisations) and 'RCP' (Détail des règlements pour régularisation des congés payés).

Cliquez sur TDP
et laissez-vous
guider.

A l'issue de la signature électronique,
vous recevrez par courriel un accusé de
réception de votre demande d'adhésion.
Un courrier vous informant du mois de
la prochaine déclaration de salaires
disponible en ligne vous sera adressé
ultérieurement.

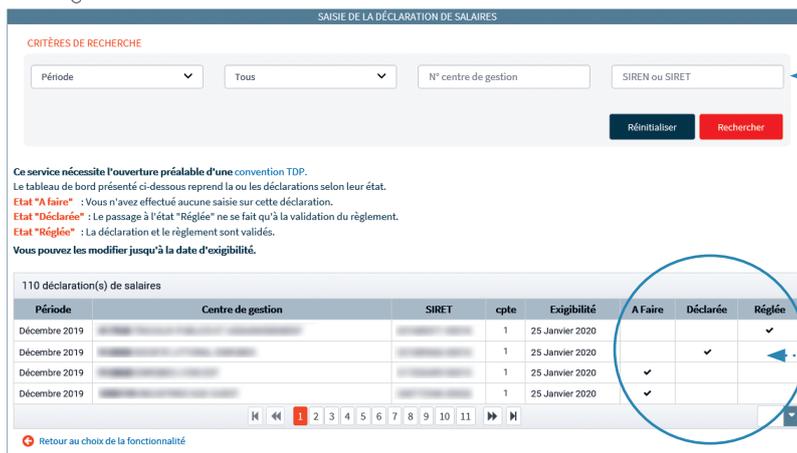
☆ ADHÉSION À UNE CONVENTION

The screenshot shows the 'FORMULAIRE D'ADHÉSION EN LIGNE À LA CONVENTION TDP'. It includes a section for 'Je soussigné(e),' with radio buttons for 'M.' and 'Mme', and input fields for 'Nom', 'Prénom', 'N° Téléphone', and 'Email'. Below this, there is a paragraph of text: 'administrateur de la convention ANET n° 30195 passée entre l'entreprise et la CNETP, déclare adhérer au service de Télédéclaration et Télépaiement de la CNETP dans le cadre des conditions générales d'utilisation du service dont je reconnais avoir pris connaissance.' There is a red icon and the text 'Conditions générales d'utilisation TDP' followed by a checkbox 'J'ai lu et j'accepte les conditions générales'. At the bottom right, there are two buttons: 'Annuler' and 'Je signe la convention'.

EFFECTUER SA DÉCLARATION



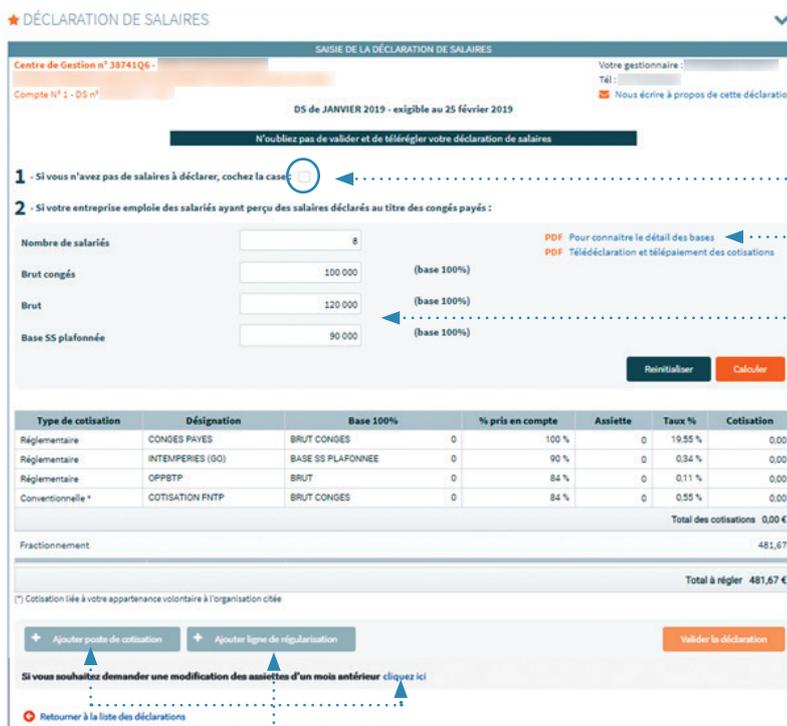
1. Choix de la déclaration de salaires



Pratique ! Un outil de recherche par filtre est à votre disposition.

Une vision synthétique de vos déclarations : sur cet écran, vous savez quelle étape vous avez atteint.

2. Saisie des bases et validation de la déclaration de salaires



Utile : vous pouvez correspondre avec nos services par mail directement depuis cet écran.

Si vous n'avez pas de salariés, cochez la case. La CNETP reçoit une **déclaration «NEANT»**.

Bon à savoir : consulter le support pdf pour connaître le détail des bases.

Simple : vous renseignez les 3 assiettes des cotisations sur **une base 100%**.

Fiable : les calculs sont automatiques en fonction d'un pourcentage représentant les éventuelles réfections attribuées à l'entreprise conformément aux activités déclarées.

IMPORTANT : si les pourcentages d'activités ne correspondent plus à vos activités actuelles, adressez-nous un nouveau bulletin d'identification (accessible en page d'accueil / encadré « Demande d'affiliation »)

Bon à savoir : vous avez la possibilité d'ajouter des postes de cotisation, une ligne de régularisation ou de modifier les assiettes d'une déclaration antérieure.

1. Souscrire au prélèvement SEPA



☆ MANDATS DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Le compte bancaire que vous utilisez pour régler vos cotisations, fait l'objet d'un mandat de prélèvement SEPA B2B interentreprises entre votre entreprise et la CNETP. Vous pouvez à tout moment révoquer ce mandat puis en créer un nouveau, utilisable immédiatement.

A l'issue de la validation ou la révocation d'un mandat, vous recevez un courriel de confirmation. Dans le cas de l'ajout d'un mandat, vous recevez en pièce jointe du courriel, le mandat rempli au format PDF. Vous devez alors obligatoirement l'imprimer, le signer et en faire parvenir un exemplaire sous 7 jours à votre banque pour enregistrement.

A défaut, toute demande de prélèvement que vous aurez validée sur notre site internet sera rejetée par votre banque.

Dans le cas d'une révocation de mandat, vous recevez un courriel de confirmation comportant la référence du mandat concerné.

IDENTIFICATION

Centre de gestion concerné

Adresse

+ Ajouter un mandat

IMPORTANT !

Lors de la première utilisation de ce service, il est indispensable de souscrire au prélèvement SEPA

Conseil ! Assurez-vous auprès de votre banque du bon enregistrement du mandat de prélèvement B2B

2. Le règlement de la déclaration



TOUS CENTRES DE GESTION

☆ DÉCLARATION DE SALAIRES

VALIDATION DE LA DÉCLARATION DE SALAIRES

Centre de Gestion :

DS d'OCTOBRE 2019 - exigible au 25 novembre 2019

Vous déclarer de salaires du mois d'OCTOBRE 2019 a été validée par l'utilisateur le 07 novembre 2019 à 09:31:12.

Elle ne pourra être prise en compte définitivement qu'après la validation du règlement.

Si vous désirez accéder au règlement de votre déclaration de salaires, veuillez cliquer sur le bouton "Régler la déclaration" en bas de l'écran.

Type de cotisation	Désignation	Type d'assiette	% pris en compte	Assiette	Taux %	Cotisation
Réglementaire	CONGÉS PAYES	BRUT CONGÉS	100 %	43 270	19,55 %	8 459,29
					0,74 %	288,95
					0,11 %	33,69
					0,55 %	199,91
Total des cotisations						8 981,84 €
Total à régler						8 981,84 €

Vous visualisez l'état d'avancement de votre déclaration

☆ DÉCLARATION DE SALAIRES

LE RÈGLEMENT DE LA DÉCLARATION

Centre de Gestion n° :

Compte N° 1 - DS n° :

DS de DÉCEMBRE 2019 - exigible au 25 janvier 2020

La déclaration de salaires de DÉCEMBRE 2019 a été validée par le 14 janvier 2020 à 08:57:25

Le règlement a été effectué par le 14 janvier 2020 à 08:57:33, et sera remis en banque le 25 janvier 2020 à partir de minuit.

Le présent certificat de prise en compte de l'ordre de paiement est référencé sous le n° CPOD :

Il concerne un règlement de 61 664,15 €

Impression

Type de cotisation	Désignation	Type d'assiette	% pris en compte	Assiette	Taux %	Cotisation
Réglementaire	CONGÉS PAYES	BRUT CONGÉS	100 %	296 516	19,55 %	57 968,88
Réglementaire	INTEMPERIES (OO)	SS PLAFONNÉE	90 %	281 384	0,74 %	2 082,24
Réglementaire	OPBPBP	BRUT	84 %	277 459	0,11 %	305,20
Réglementaire	OPBPBP INTERIM TN	Nbre d'heures	100 %	12 781	1,3959 %	178,41
Conventionnelle *	COTISATION FNTP T2	BRUT CONGÉS	84 %	250 983	0,45 %	1 129,42
Total des cotisations						61 664,15 €
Total à régler						61 664,15 €

(*) Cotisation liée à votre appartenance volontaire à l'organisation cédée

N°	BIC	IBAN	Montant
1	CMCFFPP		61 664,15 €

Régler la déclaration

Annuler le règlement

Souple ! Vous pouvez à tout moment modifier votre déclaration en cliquant sur « Annuler le règlement » / « Annuler la déclaration »